

LASNE NATURE

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASBL "LASNE NATURE" • RUE DE FICHERMONT 3 • 1380 LASNE • TEL. 02/ 633 30 24 • B. 001-2326233-55

SEPTEMBRE - OCTOBRE - NOVEMBRE 1994 • N° 19 • Editeur responsable: Y. DELAIN - 11 rue de Cérroux - 1380 Lasne

EDITORIAL

LES ELECTIONS APPROCHENT

Voilà bientôt que, pour six ans, nous allons tous pourvoir de gestionnaires les postes de direction de nos communes.

C'est, évidemment, important pour Lasne Nature comme pour vous; nous subirons tous, pendant six ans, les conséquences de mauvais choix.

N'attendez pas que Lasne Nature vous recommande jamais de noircir telle case à côté de tel ou tel nom : notre association est résolument pluraliste, au point que plusieurs de ses membres cotisants se présentent sur des listes différentes aux suffrages des Lasnois.

Fort de cette indépendance et de votre confiance, le comité vous fait tout de même une recommandation en disant : "Chers Lasnoises et Lasnois, de grâce, ne votez pas pour n'importe qui, votez s'il vous plaît pour des gens dont nous pourrions appuyer l'action s'ils parviennent aux postes de gestion de notre Commune"

Voilà qui nous oblige à préciser le genre d'actions que notre association a coutume d'appuyer, et, par contraste, le genre d'actions ou...d'inaction, qu'elle combat.

Qu'attendons-nous de nos dirigeants communaux ?

Nous aimons que les décisions se prennent et que les choses décidées se fassent.

Qu'elles se fassent dans la légalité, dans la transparence, aux moindres coûts possibles et avec une scrupuleuse impartialité, comme il se doit, dans l'intérêt public.

Cela, c'est sans doute ce que les électeurs souhaitent. Mais, de plus, en tant qu'association qui a pour objet statutaire " la défense et la protection de notre environnement, de la nature et de la qualité de la vie", nous nous devons d'aider spécialement les dirigeants communaux à disposer d'informations complètes et bien vérifiées sur les choses qui sont à modifier ou à préserver dans ces domaines, ainsi que sur les moyens praticables de le faire. Car nous nous voulons constructifs.

Ah ! si ceux que nous allons élire pouvaient l'être aussi, s'ils pouvaient être soucieux des réalités et être ouverts au dialogue ! Il reste encore beaucoup à faire pour préserver l'environnement, la nature et la qualité de la vie.

L'environnement ? Aux termes d'un décret de la Région wallonne, nous avons, et ils ont, le devoir de veiller qu'il soit " sain, sûr et agréable".

La nature ? Elle est encore présente dans notre commune. Mais proche d'une grande ville, elle doit particulièrement résister à l'urbanisation sauvage : sentiers, paysages, faune, flore, ruisseaux sont menacés.

La qualité de la vie ? Elle va du calme à la sécurité en passant par la joie de se réunir et de se fréquenter.

Tout cela, pour nous - et sans doute pour vous aussi- est d'intérêt public, et relève du dévouement, de la compétence, du civisme, et de la force de caractère que manifesteront ceux que nous allons élire

Voilà, chers Lasnoises et Lasnois, les vœux que nous inspire l'approche des élections communales. Votez et votez bien, et, si vous partagez nos vues, faites-vous donc membres de Lasne Nature, si vous ne l'êtes déjà... et restez-le si vous êtes des nôtres.

Témoignez de votre adhésion en participant à nos activités. C'est, somme toute, une façon agréable, positive et continue d'exercer vos droits et devoirs de citoyen.

Le comité.

CONSULTEZ
NOTRE
AGENDA
SEPTEMBRE,
OCTOBRE,
NOVEMBRE

EN DERNIERE PAGE

UN TOUT AUTRE SUJET

L'article 2 de nos statuts stipule que notre association

" a pour objet, entendu au sens le plus large, la défense et la protection de l'environnement, de la nature et de la qualité de vie, tout particulièrement à Lasne et dans ses environs immédiats".

Il peut paraître inconvenant de nous préoccuper de ces problèmes, de nous battre pour la qualité de notre vie, contre un projet de décharge, pour la défense d'un sentier alors que des malheurs sans nombre et sans nom assaillent des peuples entiers.

Nous l'avons déjà dit en d'autres occasions : tout se tient et nous pensons que celui qui se moque pas mal de la dégradation de son environnement, qui pollue sans vergogne, celui-là est aussi indifférent aux souffrances d'autrui. Aujourd'hui, c'est la tragédie du Rwanda qui nous interpelle et un protecteur de la nature est sensible avant tout aux souffrances des hommes, même s'il pense que les animaux sont souvent plus sages que nous.

Sans vouloir être des donneurs de leçons et si nous sommes conscients de notre impuissance face aux souffrances de ce peuple, notre devoir est d'inviter tous nos amis à aider ceux qui se défont sans compter pour sauver ceux qui ont échappé aux massacres. Voici quelques numéros de comptes où vous pouvez faire des versements :

MEDECINS SANS FRONTIERES:
000-000006060
CROIX ROUGE DE BELGIQUE:
000-000002525
OXFAM: 000-000002828
CARITAS: 000-000004141
COMITE BELGE DE L'UNICEF:
000-000005555

Il en est d'autres. Vous avez le choix, sauf celui de l'indifférence.

LE JEUDI 28 OCTOBRE 1994 à 20 heures
Centre sportif et culturel de Maransart

ASSEMBLEE GENERALE de l'asbl LASNE NATURE

Ordre du jour :

1. Rapport d'activités de l'exercice 1993-1994.
2. Nomination du commissaire aux comptes.
3. Rapport financier de l'exercice.
4. Election du comité.
5. Perspectives pour l'exercice 1994-1995
6. Divers.

Verre de l'amitié.

Ce texte tient lieu de convocation.

En effet, ce bulletin est distribué dans toutes les maisons de Lasne et envoyé par la poste à tous nos membres hors Lasne.

C'est donc l'ensemble de nos membres qui est ainsi avisé de la tenue de cette assemblée.

Rappelons que tous y sont les bienvenus, mais que statutairement, seuls les membres effectifs ont le droit de vote.

Ils recevront une convocation personnelle pour cette assemblée.

Les membres effectifs sont invités à envoyer par écrit, au siège de l'association, et ce avant le 14 octobre, les candidatures pour le nouveau comité de l'asbl.

COTISATIONS

Si vous trouvez dans votre bulletin un formulaire de versement de Lasne Nature, cela ne veut pas dire que vous êtes en retard de paiement de cotisation. Ces formulaires sont surtout destinés à ceux qui ne sont pas encore membres de notre asbl et voudraient le devenir.

Si vous avez oublié la date de votre versement précédent, ce n'est pas très grave, un rappel vous sera envoyé en temps voulu. Faites-lui bon accueil. Merci.

RAPPELONS QUE LA COTISATION ANNUELLE EST DE 300 F MINIMUM à verser au compte

001-2326233-55 de l'asbl LASNE NATURE 1380 LASNE

D'OU VIENNENT NOS RESSOURCES ?

De vos cotisations (nous sommes actuellement plus de 700), de la vente de nos éditions de cartes-vues, cartes des chemins et sentiers, de notre participation et de la tenue de notre stand aux fêtes des Jardins d'Aywiers, à la braderie de Lasne, aux Journées du Patrimoine.

Tous les travaux sont assurés par des bénévoles (nous avons besoin de vous !) et nos frais administratifs sont réduits au strict minimum.

Ce bulletin que vous avez en main (le 19e) et ne comportant pas une ligne de publicité est tiré tous les trois mois à 5300 exemplaires. Il comporte cette fois encore 12 pages. Nous espérons nous maintenir à ce chiffre et, pourquoi pas, passer un jour à 16 pages.

Sa distribution est le travail trimestriel bénévole d'une trentaine de nos membres qui évitent ainsi à Lasne Nature les frais postaux très élevés aujourd'hui. Nous n'en confions pas non plus la distribution aux porteurs des "toutes boîtes", fort onéreuse elle aussi.

Nous voulons également éviter d'être placés entre des kilos de feuilles publicitaires dans lesquels notre bulletin risquerait de se perdre.

Les membres de Lasne Nature n'habitant pas Lasne, le reçoivent par la poste.

Vos cotisations sont indispensables non seulement pour assurer la parution régulière du bulletin, le minimum de frais administratifs, mais aussi, malheureusement, pour engager et soutenir des frais de justice dans le cas de dossiers comme celui de la décharge, de la défense de nos chemins et sentiers ou autres.

VOS COTISATIONS NOMBREUSES SONT LE GARANT DE NOTRE INDEPENDANCE.

Est-il nécessaire de rappeler que le montant annuel de la cotisation s'élève au minimum à 300 F; le maximum étant laissé à l'appréciation de chacun.

ECHOS - ECHOS - ECHOS - ECHOS - ECHOS - ECHOS - ECHOS - ECHOS - ECHOS - ECHOS

JE FREINE AUSSI POUR LES...

Savez-vous que régulièrement des chevreuils sont fauchés sur les routes et chemins de notre village, tués ou souvent blessés, ils s'en vont mourir à quelques dizaines de mètres de l'accident.

Va-t-on, comme pour les grenouilles ou les crapauds lors de leur migration, dire que c'est inéluctable et que l'automobile est le prédateur "naturel" de certaines espèces comme le sont les piétons, les hérissons ou les écureuils ?

BULLES...

En juillet, par une de ces nombreuses journées torrides, les bulles à verre, papier et bouteilles de plastique d'un coin de Lasne venaient d'être vidées, les abords nettoyés. Tout était pour le mieux.

Peu après, quinze minutes environ, nous repassions au même endroit : le sol était déjà jonché de bouteilles et cartons... et cela aux pieds des bulles vides, absolument VIDES ! Modèle d'éducation et de savoir vivre !

...ET BULLES BIS

Afin de rendre possible le triage et le recyclage des papiers, cartons, bouteilles, il convient - pour le papier et le carton : d'éviter de mettre dans les bulles des emballages de plastique, des enveloppes à fenêtres, autocollants, des cartons recouverts de plastique, etc; - pour les bouteilles de plastique, il est souhaitable que les étiquettes en soient arrachées et surtout que les bouchons soient enlevés de façon à faciliter l'écrasement des bouteilles.

LE RETOUR ?

Plusieurs habitants de Lasne ayant installé des nichoirs à hirondelles se désespéraient de voir leurs efforts boudés par ces annonciatrices du printemps et puis, voilà tout à coup que deux nids sans locataires depuis des années abritent des familles d'hirondelles de cheminées.

Il ne faut jamais désespérer, détruire des nids abandonnés mais au contraire placer des nids artificiels. Qu'on se le dise.

NOS PROMENADES

**MAI. JARDIN MASSART :
VAUT LE DETOUR !**

Mais non puisque détour il n'y a ! Quittant l'autoroute à Auderghem, vous arrivez devant la grille. Mais oui, parce que c'est très intéressant. Si vous rejoignez une visite guidée, la responsable vous mène d'un biotope à l'autre vous expliquant l'influence de celui-ci sur les différents types de végétation.

Si vous vous rendez individuellement au jardin, vous prenez à l'entrée une documentation indiquant les plantes ou arbres spécialement intéressants du moment. Nous avons suivi la guide expérimentée sous pluie et parapluie et personne ne l'a regretté.

Renseignements: 02/673 84 06 chaussée de Wavre, 1850 à 1160 BRUXELLES

**JUIN. LASNE, TERRE
DE BEAUTE (ET DE ZIP)**

Pour repérer quelques ZIP (zones d'intérêt paysager, voir nos numéros 16 et 18), nous avons parcouru les deux rives de la Lasne à Plancenoit, Ohain, Lasne, Couture, Maransart, par sentiers pittoresques et chemins creux de champs et de bois.

Nous avons quitté Plancenoit à l'arrière de la place de l'Eglise admirant les vastes étendues du Champ de bataille. Une grande boucle traversant des paysages aussi jolis que variés nous a ramenés au point de départ par le sentier des Brous.

Onze ZIP ont été répertoriées à l'unanimité ainsi que quatre sites remarquables, sans compter la place de Plancenoit.

Une de ces belles vues située au Bois Impérial risque, hélas, de disparaître suite à une construction permise en dépit de l'interdiction de bâtir à cet endroit.

**21 JUILLET:
FETE NATIONALE SANS
"DRACHE"**

Les 3 marches (5, 10 et 20 km) que nous organisons en collaboration avec l'ADEPS, ont connu malgré la chaleur, un très beau succès. La qualité de l'accueil, devenue légendaire et le choix des parcours ont été fort appréciés. C'était mérité.

M.M. LECHARLIER

**LES CENTRES DE REVALIDATION
DES OISEAUX HANDICAPES**

Photo extraite de la revue PANDA éditée par le WWF

Nous recevons très souvent des appels téléphoniques au sujet d'oiseaux, de petits mammifères trouvés, blessés, perdus. Sauf dans quelques cas où nous pouvons aider directement nos correspondants, nous leur donnons l'adresse du Centre de revalidation de La Hulpe, dirigé avec dévouement et compétence, par Madame Vandevelden et situé au n° 50 de l'avenue du Parc, au quartier du Parc de la Corniche.

Madame Vandevelden est bien connue de nos habitués des promenades ornithologiques et de ceux qui ont assisté à l'inauguration de notre réserve naturelle du Ru Milhoux. A plusieurs reprises, elle a remis en liberté en notre présence des faucons crécerelles, moyen-ducs et autres chouettes.

Des centres semblables existent à travers tout le pays et leur rôle est de recueillir, sauver, soigner, revalider principalement des oiseaux, mais aussi de petits mammifères et même quelques amphibiens, reptiles ou insectes.

Chaque année, un bilan de l'action de ces centres est dressé, et bien qu'en ce domaine comme en beaucoup d'autres les chiffres soient quelque peu rébarbatifs, ils donnent une idée de l'ampleur du travail

accompli.

En 1993, ont été hébergés 10.315 oiseaux européens représentés par plus de 150 espèces.

5.691 oiseaux domestiques ou élevés en captivité.

1.261 oiseaux exotiques, 484 mammifères sauvages et 62 amphibiens, reptiles et insectes.

Les oiseaux représentent donc près de 97% du total et une partie importante de ceux-ci provenaient de saisies, lors de transports ou importations ainsi que de tenderies illégales.

Un pourcentage important des oiseaux est constitué de jeunes, tombés des nids. Les autres causes de handicaps sont - en ordre décroissant - les suivantes :

fractures - trafic routier - blessures - chats-heurts de fenêtres - épuisement - mazoutage - empoisonnement - blessures par balle - botulisme - haute tension - pêche à la ligne - barbelés - chutes dans des cheminées - pollution - abandon - blessures par pièges - perte - prédateurs naturels.

Qu'advient-il de ces victimes ?

Sur le total de 17.768 oiseaux et mammifères recueillis, 17% sont décédés après leur arrivée aux centres, vu leur état grave tandis que 3,5% ont dû, pour les mêmes raisons, être euthanasiés.

12,5% ont été transférés vers d'autres lieux, 14% adoptés, 20% ont été hébergés aux différents centres du pays (au moins provisoirement) tandis que 33% étaient

rendus à la liberté, certains dans un délai assez court, d'autres plus tard, après avoir été nourris, soignés, opérés. Un beau travail du CROH.

**RAMASSAGE DES GROSSES PIECES**

Souvent des lecteurs nous téléphonent pour connaître le jour d'enlèvement des " encombrants " dans leur rue, car ils ne retrouvent plus leur LASNE NATURE. Epinglez ce petit avis à un endroit bien visible. Il vous sera utile.

OCTOBRE : Le lundi 3 dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du lundi. - Mercredi 5 : celles du mercredi. - Vendredi 7 : celles du vendredi. - Mardi 11 : celles du mardi. - Jeudi 13 : celles du jeudi.

DECEMBRE : Le lundi 5 dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du lundi. - Mercredi 7 : celles du mercredi. - Vendredi 9 : celles du vendredi. - Mardi 13 : celles du mardi. - Jeudi 15 : celles du jeudi.

SAMEDI 10 et DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 1994 JOURNEES DU PATRIMOINE

Pour leur deuxième édition à Lasne, les Journées du Patrimoine vous conviennent à découvrir quelques aspects du petit patrimoine industriel de votre commune.

S'il est une terre d'élection en matière de patrimoine industriel, c'est bien la Wallonie.

Bien sûr (ou bien heureusement ?), nous n'avons pas à Lasne de complexe sidérurgique, pas d'industrie chimique, plus de tradition textile. Mais nous en avons eu : il y avait une soierie au début du siècle, des fours à verre au XVIe ou au XVIIe siècle, des carrières de pierre, des tisserands, des moulins... Ce sont les traces de ces petites industries que le Cercle d'Histoire de Lasne, en collaboration avec Lasne Nature, vous propose de découvrir en participant à nos promenades.

Mieux connaître sa commune, c'est aussi mieux l'aimer, mieux la respecter. "Sensibiliser pour sauvegarder". Chers Lasnois, il y a encore beaucoup à faire !

Voici le programme résumé :

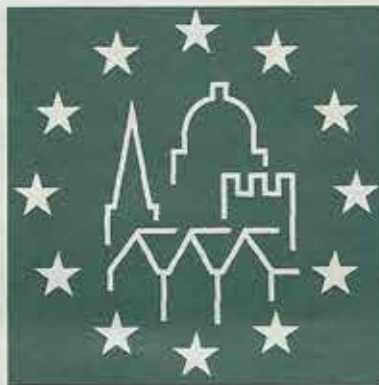
1. Circuit guidé "ANCIENNES SOIERIES DE MARANSART ET MOULINS A EAU DE COUTURE ET LASNE".

La fabrication de soie artificielle à Maransart, les principaux bâtiments industriels de l'abbaye d'Aywiers (brasserie, ferme abbatiale, écuries, ancien moulin à eau), passage dans la propriété de l'ancienne abbaye, sortie par la porte de Grâce, le moulin à eau de Couture (ferme Stenuit), la Franche Taverner (brasserie), le moulin à eau de Lasne. Circuit guidé le samedi 10 septembre à 10 h et le dimanche 11 à 14 h 30 (bottes recommandées). Départ du parking de l'ancienne gare vicinale Maransart-Aywiers

(coin de la route de l'Etat et de la rue de l'Abbaye).

2. Circuit guidé "TISSERANDS ET PETITS METIERS DE LA PLACE COMMUNALE D'OHAIN".

La place communale d'Ohain révèle des bâtiments très pittoresques ayant abrité des métiers anciens : forge et maréchalferrant, fabrique de mannes en osier, brasseries, tisserands travaillant à domicile ou dans les dépendances du château d'Ohain. Cette visite permettra également d'admirer de près le manoir chargé



d'Histoire.

Le circuit se terminera par une vue inédite du splendide moulin d'Ohain. Circuit guidé le samedi 10 septembre à 14h 30 et le dimanche 11 à 10 h. Départ du kiosque à musique de la place communale d'Ohain.

3. Exposition "MAITRES VERRIERS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI".

Dans le cadre de l'exposition de Bousval retraçant l'histoire des huit sites verriers

brabançons des XVIe et XVIIe siècles, l'exposition s'intéressera principalement au sable, au feu et à l'eau, nécessaires à la production du verre et plus particulièrement aux vitraux, art subtil de la lumière encore bien vivant chez nos artisans.

Visites guidées en permanence samedi 10 et dimanche 11 de 10 à 18 h chez Mme Fossoul-Coets propriétaire des lieux, 5, chemin de Plancenot à La Marache, Lasne.

Citons enfin deux autres activités qui auront lieu dans la commune :

- une promenade "SITE NATUREL DES ENVIRONS DE LA MARACHE", organisée par les Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique (RNOB), le dimanche 11 à 14 h, départ du parking du restaurant des Trois Canards à la Marache. (bottes et jumelles conseillées).
- un concert d'orgue à l'église Saint-Etienne à Ohain, le samedi 10 à 15 h. (ASBL Présence de l'orgue).

Tous les renseignements peuvent être obtenus en se procurant la brochure gratuite de la Région wallonne disponible à la Maison communale de Lasne, place Communale d'Ohain et chez les marchands de journaux de la localité. Par ailleurs, une brochure détaillant les 5 visites (guide personnel) sera disponible à chaque rendez-vous (25 F).

Raymond BETZ

Le livre LA GUERRE 1940-1945 à LASNE

sort de presse ce 3 septembre, jour des fêtes de la Libération (voir notre agenda en page 12).

C'est une réalisation du Cercle d'Histoire de Lasne.

La souscription est terminée, mais vous pouvez acheter le livre à ces fêtes ou le commander en versant la somme de 450 F au 001-2841003-46 du Cercle d'Histoire 1380 Lasne

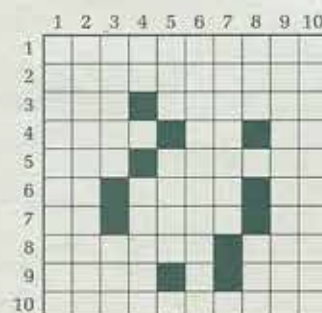
HORIZONTALEMENT

1. Poisson. • 2. Types de cultures. • 3. Suffixe. - Prénom bien connu dans le pays. • 4. Pièce de porte. - Interjection. - Cuivre. • 5. Institut Universitaire de technologie. - Se fait au Tyrol. • 6. Société anonyme en Flandre. - Grimace de mécontentement. - Consonnes hivernales. • 7. Voyelle doublée. - Poèmes. - Voyelle doublée. • 8. Poussât son cri, la nuit évidemment. - Bravo en fait un fleuve. • 9. Unique. - S'occupe aussi des sentiers. • 10. Haches.

VERTICALEMENT

1. Aime les milieux humides. • 2. Verbe propre au printemps. • 3. Tout ce qui agit, opère. - Terminaison latine. • 4. Comme un ver. - Perdu sa vigueur. • 5. Comme un col chinois, mélangé. - Additionna d'un corps simple. • 6. Chaque arbre a la sienne. • 7. Famille de primates. • 8. Monnaie. - Se conduit en homme. • 9. De la famille des Amaryllidacées. • 10. Ils aiment les estuaires.

MOTS CROISES



SOLUTION DU N° 18

1	P	A	R	M	E	N	T	I	E	R
2	O	R	O	N	G	E		O	P	A
3	T	A	N		A	V		N	I	P
4	I		R	A	L	E	S		L	A
5	R	I	O	T	E		C	R	O	C
6	O	M	N	I		G	R	E	B	E
7	N	A	N		O	R	A	G	E	S
8		G	E	O		O	T			
9	C	O	R	N	P	I	C	K	E	R
10	U	S	A		I	N	H	A	L	E

L'affaire du Bois Impérial

Nous ne sommes pas prompts à crier au scandale, mais cette fois nous le faisons. Nombre de nos lecteurs connaissent la promenade du Bois Impérial, sur la rive droite de la haute Lasne, entre Maransart et Plancenoit. Ils savent qu'après 600 mètres de marche à travers bois au-delà de la ferme d'Hubermont, on jouit depuis le chemin, sur la droite, à hauteur d'une prairie parsemée d'arbres, d'une échappée paysagère de toute beauté.

Eh bien, un particulier a eu l'idée de s'approprier cette vue et d'en priver les passants. Il prétend construire à cet endroit une maison de 342 m² au sol. La Députation permanente du Conseil provincial du Brabant y consent et elle prescrit en outre de masquer l'échappée paysagère par des rideaux d'arbres touffus.

On croit rêver : voilà une autorité publique qui, en prenant une décision dérogatoire en faveur d'un particulier, détruit précisément ce que la loi protège au bénéfice de tout le monde, l'intérêt paysager.

L'endroit, selon le plan de secteur, se trouve en pleine zone verte et de surcroît

TROP, C'EST TROP : NOUS ALLONS EN CONSEIL D'ETAT

jouit de la qualification de "zone d'intérêt paysager". Il est, bien entendu, interdit à quiconque d'y mettre en péril la valeur esthétique du paysage. N'y sont légalement permis que les actes et travaux nécessaires à la protection de la zone. Dans le cas qui nous occupe, le permis de bâtir avait bien été refusé, mais, fin mai dernier, la Députation permanente a statué dans le sens contraire,

suite à un recours introduit par les demandeurs du permis.

Lasne Nature se joint à divers propriétaires voisins du site en cause pour obtenir du Conseil d'Etat qu'il annule l'Arrêté pris par la Députation permanente.

Nous attendons avec confiance que le juge administratif fasse droit à notre requête. Son arrêt aura une valeur qui dépassera le cas particulier du Bois Impérial.

D'une part, il incitera peut-être à l'avenir les particuliers demandeurs de dérogations mal fondées à mieux prendre en compte l'intérêt général et celui de leurs voisins.

D'autre part, et surtout, l'Arrêt aidera à faire en sorte qu'à tous les niveaux de décision qui peuvent devoir intervenir dans ce genre d'affaires, certains fonctionnaires et responsables politiques montrent davantage de fermeté. Il importe que "les bons" soient encouragés.

Fernand DEBREYNE,
Section Urbanisme et Aménagement du
Territoire.

Suite du feuilleton "CARRIERE TROISIEME-DECHARGE"

Convoqué en date du 6 juin dernier, le conseil communal avait à débattre de nouvelles propositions dans le cadre de la reconnaissance de la Commune comme exploitant de décharges de classe 3. (voir Lasne Nature 17 et 18).

La Commune n'étant pas outillée pour mener ces travaux à bien, elle sollicita un projet d'offre de la société Tradecowall qui présenta un plan où il était question, pour que l'exploitation puisse être rentable, de remblayer non pas 50.000 m³, ou les 145.000 m³ prévus initialement, mais 175.000 m³.

Cela mit le feu aux poudres, remobilisa les opposants à la décharge et le conseil communal dut ajourner sa décision.

Le 16 juin, le bourgmestre invitait des représentants du comité contre la décharge, de Lasne Nature, de la Compagnie Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon (I.E.C.B.W) et leurs conseillers juridiques afin qu'ils exposent leurs points de vue au sujet de cet important dossier. Les membres du conseil communal étaient invités à cette entrevue.

Le comité de Lasne Nature s'étant réuni 48 heures plus tôt, adopta à l'unanimité un texte qui fut lu à cette réunion à la maison communale.

En voici deux larges extraits :

"Le comité de l'asbl LASNE NATURE déclare unanimement:

1. Que la demande de remblayer 175.000 m³ est inacceptable à quelques conditions que ce soit.
2. Qu'il est essentiel et primordial que la commune établisse d'urgence un plan d'aménagement futur du site.
3. Que, parallèlement à l'établissement de ce plan d'aménagement, les négociations doivent être menées à bien avec le propriétaire de la carrière et ses ayants droit en vue de l'acquisition du bien par la commune.
4. Que c'est de l'établissement de ce plan et du succès de ces négociations que dépendront les décisions à prendre concernant l'importance du remblayage partiel de cette carrière. Ce remblayage minimum devra être effectué avec toutes les garanties de contrôle exposées précédemment en détails, aussi bien du point de vue du charroi que de la qualité des déversements.
5. Qu'il est indispensable que les autorités communales qui ont en main le sort de cette ancienne carrière aient la volonté de trouver les solutions et prennent une position ferme et claire en la matière en explorant toutes les pistes".

Nous y disions encore sous forme de conclusion :

"La protection de l'environnement deman-

de des sacrifices financiers dont les autorités communales doivent rendre consciente la population.

Il faut avoir le courage politique d'en informer les administrés en ne perdant pas de vue que le maximum de précautions prises coûtera toujours moins au contribuable que les tentatives de réparations".

Un nouveau conseil communal convoqué fin juin, chargeait le collège des bourgmestre et échevins de mener les négociations en vue de l'acquisition du site par la commune, afin de le transformer au bénéfice de la collectivité.

Durant la période de vacances, des rencontres ont eu lieu entre les autorités communales, le propriétaire, son conseil et les ayants droit.

Des chiffres ont été avancés, mais les prix demandés sont si élevés qu'un accord semble malaisé à trouver.

Le Receveur à l'Enregistrement doit tout prochainement établir une nouvelle estimation de la valeur du terrain. De la confrontation des chiffres naîtra peut-être plus de lumière, mais il est évident que si aucun accord à l'amiable ne peut être trouvé, la seule solution qui restera à la Commune sera l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Lasne Nature et les électio

Lasne Nature n'est et ne deviendra pas un parti politique. Nous l'avons toujours souligné et le répétons encore dans ce bulletin.

Cela ne nous empêche pas de réfléchir et de faire réfléchir à propos du choix que nous devons faire le 8 octobre prochain pour les élections communales.

Il faut que chacun de nous participe à la vie communale.

La première façon de le faire, c'est de voter d'une manière lucide et consciente. Une seconde façon est de continuer de s'intéresser à la vie de la Commune après les élections; il ne faut pas abandonner le pouvoir que l'on a délégué.

Un débat public tous les 6 ans, c'est trop peu.

L'enjeu essentiel de la vie communale est la qualité de la vie de ses habitants. Pour cela, il faut dévelop-

per impérativement une citoyenneté active et responsable tant chez les habitants que chez les mandataires communaux.

La Commune est le lieu privilégié et le plus accessible où peut s'exercer la démocratie. Elle doit être le premier lieu de réhabilitation de la politique et de la recomposition sociale. Elle doit aussi favoriser ou mettre en oeuvre un processus de développement local. La Commune doit être un lieu de rencontre, de synthèse, d'impulsion, de soutien de ce qui se fait pour construire ensemble un cadre de vie harmonieux.

Elle ne doit pas être considérée comme une entreprise, son but n'est pas de faire du profit. Elle doit intégrer les politiques et les actions économiques, sociales et culturelles. C'est dans cet esprit que Lasne Nature essaye de faire de la partici-

pation active et responsable. Les nombreux dossiers que nous suivons sont mûrement pensés et étudiés. Nous espérons poursuivre dans cette voie en collaboration avec le futur pouvoir communal. Lasne Nature n'est en aucun cas concurrent de n'importe quel pouvoir politique.

Nous espérons une collaboration plus active, plus fructueuse faite de moins de méfiance et de préjugés.

C'est pour cela et dans un but constructif que nous avons élaboré un petit "programme" pour les années à venir. Ce sont des pistes de réflexion. Nous espérons qu'elles susciteront des débats, des questions et déboucheront sur du concret. Nous demandons à ceux qui nous liront, candidats ou électeurs de nous écrire, nous donner leur avis, nous suggérer d'autres idées.

1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Elaboration d'un règlement communal d'urbanisme en collaboration avec la CCAT, les associations et la population;
- Poursuite de la préparation du schéma de structure communale;
- Respect des zones d'intérêt paysager;
- Inventaire du patrimoine naturel (entre autres, arbres et haies remarquables) et architectural;
- Reconstitution des talus et replantation des haies arbustives;
- Renforcement du rôle de la CCAT;
- Avis de la CCAT sur les permis de bâtir et de lotir, publication des travaux et avis dans un "Journal de la CCAT ou comptes rendus dans "La vie à Lasne", et plus d'indépendance vis-à-vis du pouvoir communal.

Enfin, pour éviter et combattre les inondations (cf La Marache) :

- Plantation de haies: obstacles à l'érosion, freins pour les eaux déferlantes;
- Meilleur entretien des bouches d'égouts et avaloirs;
- Respect du caractère sauvage des rivières (méandres et végétation).



2. LES POLLUTIONS

Etablissement d'une liste des "points noirs":

- Rejets dans les rivières;
- Anciennes carrières;
- Anciennes décharges ou actuelles décharges sauvages;
- Exploitations polluantes.
- Limitation des engrais, herbicides et pesticides employés par la Commune;
- Réhabilitation de la carrière Troisième, établissement d'un projet concernant ce site et réalisation en collaboration avec la population;

POUR LES EAUX :

- Analyse et contrôle régulier des eaux de surface;
- Poursuite du plan communal d'égouttage;
- Etablissement d'une taxe sur les habitations dont les eaux ne sont pas épurées (mini-stations d'épuration) ou rejetées aux égouts existants;
- Obligation d'installer une citerne d'eau de pluie pour les nouvelles constructions;
- Poursuite et application du "Contrat de rivière".

LA POLLUTION SONORE :

- Etablir une carte de cette pollution;
- Acheter des sonomètres et vérifier les normes de bruits;
- Faire respecter les législations existantes (tontes, travaux de jardinage, musiques, pots d'échappement).

LES DECHETS :

- La récolte des immondices coûtant très cher à la Commune,
- Rendre obligatoire l'utilisation de sacs poubelles vendus par la Commune. Ce serait une taxe sur les déchets en fonction du volume produit;
- Trier les déchets (sacs de différentes couleurs);

ons communales d'octobre

- Flécher les centres de tri et recyclage des communes avoisinantes;
- Maintenir des bulles et aménager les zones où elles se trouvent, vider régulièrement ces bulles;
- Poursuite des actions de la brigade de propreté;
- Infliger des amendes strictes pour les pollueurs et percevoir EFFECTIVEMENT celles-ci;
- Réglementer la publicité.



3. L'AGRICULTURE

Les terrains agricoles constituent plus de 50% de la superficie de la commune. Ce chiffre montre toute l'importance de cette branche d'activité.

Les fermiers sont les premiers "jardiniers du paysage".

Poussés par les difficultés, la pression des emprunts, les terrains agricoles de plus en plus chers, les agriculteurs recherchent une productivité toujours plus grande.

Les terres agricoles doivent être mieux protégées dans le plan de secteur et la surface de celles-ci ne peut diminuer : nos paysages en dépendent.

N'oublions pas que nous vivons dans une commune rurale et que certains désagréments liés à l'agriculture (travaux, charroi, récoltes, odeurs, bruit...) sont inhérents à ce type d'activités. Les candidats, "habitants en zone rurale", doivent respecter ce travail, oh ! combien utile, des agriculteurs.

La Commune pourrait :

- Aider les agriculteurs en développant à Lasne le tourisme vert, des aides existent pour les agriculteurs qui veulent installer dans leurs bâtiments des gîtes ruraux ou des chambres d'hôtes.
- Aider à développer l'agriculture biologique en diffusant par le biais de "La vie à Lasne" une liste des produits biologiques disponibles dans l'avenir à la ferme;
- Promouvoir l'idée d'une coopérative d'agriculture biologique, avec, dans le futur, un magasin de produits biologiques venant de nos fermes;
- Aider à la diversification des cultures (contacts entre les différents producteurs);
- Expliquer à la population le rôle des fermiers, leurs difficultés: l'agriculture est "l'industrie principale de Lasne".
- Contrôler les pollutions engendrées par l'agriculture traditionnelle (rejets dans les rivières, pesticides, insecticides, lisier, etc.)



4. LES SENTIERS

Le réseau des sentiers est resté très dense à Lasne. C'est un des atouts importants de la commune. Ces sentiers pourraient constituer la base d'un maillage écologique en maintenant la nature sur leurs bords et en préservant les paysages vus depuis leurs tracés.

Nous demandons :

- De respecter les talus et la végétation de printemps (pas de fauche avant le 1er juillet);
- Un nettoyage et un entretien régulier;
- L'interdiction de nombreux sentiers aux engins motorisés (avec barrières dissuasives);
- La réouverture progressive des sentiers fermés abusivement ou oubliés;
- Une défense juridique acharnée (éviter les fermetures et les appropriations abusives);
- Un inventaire officiel de tous les sentiers de Lasne;
- L'entretien de la signalisation des sentiers fléchés;
- Des itinéraires privilégiés pour promeneurs, cyclistes et cavaliers et un code de bonne conduite pour les usagers.



5. LES TRANSPORTS

Lasne se caractérise à ce niveau par son isolement (ni chemin de fer, ni autoroute, ce qui est sûrement un bien pour notre tranquillité) mais le problème des déplacements pour les Lasnois devient de plus en plus critique. De plus, dans la commune, les motorisés sont peu soucieux des réglementations.

La Commune pourrait :

- organiser le co-voiturage (aménagement de petits parkings);
- Négocier avec les communes voisines pour la circulation;
- Contrôler les vitesses;
- Poursuivre l'aménagement de plateaux casse-vitesse et réaliser des plantations dissuasives surtout aux lieux de pénétration dans le village;
- Aménager des pistes cyclables ou des sentiers reliant les différentes communes;
- Pousser à la réalisation du "R.E.R.;"
- Promouvoir une politique plus active des transports en commun et populariser leur utilisation.

6. SENSIBILISATION, EDUCATION, PARTICIPATION DU CITOYEN

Pour développer une citoyenneté active et responsable à Lasne, il faut favoriser la participation des citoyens à la gestion communale

Suite page suivante

Lasne Nature et les élections communales

Suite des pages 6 et 7.

et informer la population:

- Afficher bien à l'avance les dates des conseils communaux et les matières abordées;
- Pour certaines séances, la salle du conseil communal est trop petite, le public devrait être assis et pouvoir entendre les débats dans de bonnes conditions;
- La "Vie à Lasne" devrait refléter plus exactement les grands débats de la commune. Les autorités devraient susciter des articles venant de la population, de l'opposition, des diverses associations;
- L'affichage communal doit être mieux effectué, d'une meilleure visibilité, et situé dans les centres, près des commerces, sur les lieux de passage;
- Pour sensibiliser, éduquer et informer, la nomination d'un éco-conseiller bien formé et disponible serait de la plus grande nécessité. Il pourrait tenir un bureau de l'environnement à la maison communale. Son rôle serait:
 - Informer la population sur les règlements en vigueur;
 - Vérifier leur bonne application;
 - Organiser des séances d'information;
 - Informer le personnel communal sur les problèmes environnementaux;
 - Être un relai entre la population et la police communale;
 - Mettre au point un plan communal de développement de la nature où figure la politique de gestion communale en matière de conservation de la nature.

La police communale devrait être mieux formée à l'environnement (beaucoup de réglementations nouvelles apparaissent). La commune devrait envisager son adhésion au programme "Mille communes pour l'environnement".

En matière d'environnement, les lois sont trop souvent bafouées. La commune doit faire respecter ses droits par toutes les procédures possibles, et remplir ses devoirs.

Il conviendrait de mettre sur pied dans les écoles de la commune des cours d'éducation à l'environnement. Des stages et journées de gestion dans la Réserve pourraient être organisés.

ET POUR FINIR... PROVISoireMENT

Nous avons conscience des lacunes de ce programme. Il doit être étoffé, affiné, corrigé.

Nous voudrions qu'il soit perçu comme base de réflexion pour les électeurs, et ceux qui se présentent à leur suffrage.

Beaucoup de travail s'accomplit dans les services de la Commune, à la CCAT, à Lasne Nature, au Cercle d'Histoire et dans d'autres groupes, mais tout cela manque de coordination. Des synergies doivent se créer.

Nous n'avons pas évoqué ici le fait que la vie culturelle devrait être beaucoup plus développée à Lasne et que des infrastructures adéquates y font cruellement défaut. Il est urgent de s'atteler aussi à ce problème même si ce n'est pas la vocation première de notre association.

Les installations sportives qui existent méritent elles aussi d'être étoffées.

Les 700 membres de Lasne Nature, et pas seulement eux, veulent une commune toujours plus soucieuse d'un environnement et d'un cadre de vie de qualité.

Puissent-ils être entendus.

Y.L. pour le comité de Lasne Nature

CE QU'A VRAIMENT DIT LE CHEF INDIEN SEALTH (SEATTLE)

Nos lecteurs s'en souviendront, nous avons reproduit dans plusieurs de nos numéros de larges extraits d'une lettre que ce chef indien aurait envoyée en 1854 au président Lincoln. Comme nous l'avons écrit dans notre numéro du mois de juin, cette lettre n'a jamais été envoyée, et nous nous excusons encore d'avoir reproduit, en toute bonne foi, ce texte circulant depuis plus de 20 ans et édité à de nombreuses reprises.

Le texte reproduit ci-dessous est la traduction de l'article publié dans "The Seattle Sunday Star" du 19 octobre 1887, dans lequel le Dr Henry Smith relate, de façon très détaillée, les paroles prononcées par Sealth (Seattle), chef des Indiens Duwamish, devant le gouverneur Isaac Stevens lors du conseil qui aboutit à la conclusion du traité de Point Elliott (état d'Oregon), en 1855. Manifestement très impressionné par Sealth, le Dr Smith a pressenti l'importance de cet instant et sa portée pour le peuple américain et, à travers lui, pour toute l'humanité.

Le chef Sealth était le plus robuste Indien qu'il m'ait jamais été donné de voir et de loin le plus noble d'apparence. Il mesurait près de six pieds, avec une forte carrure et un torse puissant et il était bien proportionné. Les yeux étaient grands, intelligents, expressifs, amicaux au repos et reflétaient fidèlement ses divers états d'âme.

Il adoptait habituellement une attitude silencieuse et empreinte de dignité, se déplaçant à travers la foule, aux grandes occasions, comme un titan parmi les Lilliputiens. Quand il se levait pour prendre la parole, tous les yeux se tournaient vers lui et le silence se faisait aussitôt.

Quand le gouverneur Stevens se fut assis, le chef Sealth, se levant avec toute la dignité du sage qui porte sur ses épaules la responsabilité d'une grande nation, plaça une main sur la tête du gouverneur et, pointant vers le ciel l'index de l'autre main, commença son discours d'une voix solennelle :

« Ce ciel-là, qui a pleuré des larmes de compassion sur mon peuple pendant de longs siècles, ce ciel qui nous semble éternel, peut venir à changer. Aujourd'hui, il est clair, demain, il peut être chargé de nuages.

Mes paroles sont comme les étoiles qui ne s'éteignent jamais : ce que dit Sealth, le grand chef à Washington peut s'y fier avec la même certitude que nos frères blancs comptent sur le retour des saisons.

Le chef blanc dit que le grand chef à Washington nous envoie ses amitiés et ses vœux. C'est aimable de sa part, car nous savons qu'il n'a que très peu besoin de notre amitié en retour : son peuple est nombreux, il est comme l'herbe qui couvre les immenses prairies. Mon peuple à moi est si petit, il est comme les arbres épars dans une plaine balayée par la tempête.

« Le grand et, je suppose, bon chef blanc nous fait savoir qu'il veut acheter nos terres, mais qu'il désire nous en laisser assez pour que nous puissions vivre confortablement. Cette offre paraît juste et même généreuse, puisque l'homme rouge est à présent privé de droits dont il pourrait exiger le respect. Elle paraît également raisonnable étant donné que nous n'avons plus besoin d'un pays très étendu.

« Il fut un temps où notre peuple couvrait tout le pays comme les vagues d'une mer agitée recouvrent son fond tapissé de coquillages. Mais cette époque est très lointaine et la grandeur des tribus est maintenant presque complètement oubliée.

« Je ne vais ni m'appesantir, ni me lamenter sur notre déclin prématuré, ni faire des reproches à mes frères au visage pâle qui l'ont précipité, car nous aussi, nous pouvons avoir des reproches à nous faire. »

Suite dans le prochain numéro

INFOS SENTIERS • INFOS SENTIERS • INFOS SENTIERS • INF

QUE FERA LA COMMUNE ?

Il est devenu évident que le patrimoine des sentiers tient à cœur aux habitants de Lasne : la vente des cartes, les réactions nombreuses des particuliers lors d'avatars de parcours en est un reflet spectaculaire.

Il existe aussi des personnes peu nombreuses, mais agissantes, que ce regain d'intérêt pour les sentiers dérange, car ces passages publics font partie de leur propriété. Ils s'emploient alors avec un acharnement sans scrupule à en bloquer l'accès. Que faisait la commune, la police, le commissaire-voyer (qui est responsable provincial de la voirie et des voies navigables), pourtant les premiers compétents et responsables en la matière ?

Ils se renvoyaient mutuellement les responsabilités, ce qui permettait de réussir à ne pas poser des actes réellement coercitifs pour faire respecter la loi.

Il nous semblait, à la limite, que la Commune s'en remettait trop facilement à Lasne Nature pour nous faire endosser seuls ce rôle ingrat de la défense des sentiers.

Et Lasne Nature a en effet investi avec plus ou moins de succès une énergie, un temps énormes et même de l'argent pour protéger au mieux ces chers sentiers que vous apprenez à connaître entre autres grâce à la carte.

A présent, il faut se rendre à l'évidence, plusieurs exemples concrets demandent



Sentier 75 - face au resto Tagalop (Chemin de Bas-Ransbeck) fermé par un mur de gravats solidement arrimé.

Comment atteindre nos responsables:

Présidence:

Yves DELAIN, au 633 38 16

Vice présidence:

Yves LIMAUGE, au 633 18 83 après 20h30

Secrétariat:

Didier GELUCK au 633 30 24

Trésorerie:

Geneviève Van Acker au 633 16 19

Groupe Sentiers:

Monique DEKKERS au 633 11 28 après 20 h

Paul LECHARLIER au 633 15 87

Réserve Naturelle du Ru Milhoux, Gestion:

Erik SEVERIN au 653 55 79 après 20 h

Eau et pollutions:

Alain CHARLIER au 633 41 93 après 18 h

Urbanisme:

Anne MARCHAND au 633 33 29

Promenades:

Marie-Madeleine LECHARLIER au 633 15 87

Contacts avec les écoles:

Françoise TOBIE au 633 35 03

Comité de rédaction:

Didier GELUCK au 633 30 24

Le Conservateur de la Réserve naturelle est:

Eric de MEVIUS

Nos délégués à la CCAT sont:

Monique DEKKERS et Anne MARCHAND

une prise de position et un investissement réellement sérieux de la part du pouvoir communal car il n'entre pas dans notre volonté de prendre en charge des responsabilités qui ne nous incombent pas - même si nous nous porterons toujours volontaires pour soutenir toute activité de la Commune qui irait dans le sens de nos préoccupations.

A moins que ce problème soit vraiment trop complexe et que les pouvoirs communaux se réjouissent, en sourdine, de la fermeture des sentiers "à problème", tant il est vrai que la défense des sentiers nécessite de nos jours un investissement peu négligeable en temps et en argent et que personne au pouvoir ne semble souhaiter s'y atteler vraiment ?

Nous n'osons le croire, c'est pourquoi nous nous interrogeons. Par exemple :

- Que fera à présent la Commune face aux fermetures de deux portions (en D3 et en C2 sur la carte) de ce merveilleux sentier 71 dit "du Mayeur" (Hé oui !) qui permettrait de joindre la forêt de Soignes (près de Gaillemarde) à l'église d'Ohain sans emprunter la moindre route à grande circulation. Problème signalé depuis juin 1990 ?

- Que fera à présent la Commune face à la fermeture de la portion du sentier 73 (en C2 sur la carte) par le vol du pont sur la

Suite en page 10

Vendredi 16 septembre : SOIREE DE L'ASTRONOMIE



Nous vous proposons une seconde édition de la soirée réussie que nous avons vécue le 20 août 1993, avec le professeur Koekelenberg et son assistante. Le ciel nous fut très favorable ce soir-là, après des prémices peu encourageantes. Cette année nous retournerons au même lieu d'observation, au croisement du Grand Chemin et de la rue de Moriensart. Rendez-vous le VENDREDI 16 SEPTEMBRE à 20 h à la place de Renival, ou un peu plus tard sur place.

Cette année, vos guides dans le ciel seront deux astronomes amateurs et amis, Alphonse POUPLIER de Wépion et Georges SCHMITZ de Lasne (et membre effectif de Lasne Nature) qui se feront un plaisir de vous faire découvrir les "miracles" de l'association entre l'astronomie et l'ordinateur. Ils disposeront de 2 télescopes très différents, de tailles modestes mais commandés chacun par un ordinateur portable et capables de trouver dans le ciel l'objet qui leur est désigné, puis de suivre son mouvement au fur et à mesure de la rotation de notre Terre.

Alphonse POUPLIER est connu dans le monde pour ses remarquables réalisations dans ce domaine. Il connaît les noms des étoiles (et des planètes) par cœur, il est à la fois inventeur et programmeur de talent, notamment en ce qui concerne l'observation des satellites artificiels. Vous aurez probablement la chance d'en suivre l'un ou l'autre dans son télescope pendant que les étoiles défilent allègrement tout le long de leur trajectoire.

Espérons donc un ciel bien dégagé pour ce vendredi 16 septembre.

En cas de mauvais temps ou de ciel bouché, nous nous rendrons dans un local couvert où nous utiliserons tout de même le matériel informatique.

Georges SCHMITZ

**Avez-vous renouvelé
votre cotisation ?
Merci d'y penser.**

MARAICHAGE ET AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Depuis maintenant 10 ans, le C.R.A.B.E. (Coopérative Rurale en Agriculture Biologique du Brabant Est) organise, forme et encadre des jeunes aspirants cultivateurs ou d'autres en recherche d'emploi (plus de 200 à ce jour) aux techniques de maraîchage et d'agriculture biologique, avec le soutien du Fonds Social Européen et du Forem.

Des journées de visites de centres de production de produits biologiques sont organisées cet automne. Vous y êtes bienvenus. Il s'agit de celles des 19 septembre et 5 octobre, (d'autres sont programmées les lundis 12 et 26 septembre, 10 et 17 octobre Renseignements à l'adresse ci-dessous.

LUNDI 19 SEPTEMBRE 10 h

Visite de l'exploitation de J. GATELIER - Lait de chèvre, fromage de chèvre en biologie Trou perdu 2 bis - 5300 THON SAMSON (081/58 15 15).

14 h Visite de la ferme d'A. ANDRE

Grandes cultures, élevage, yaourt en biologie Rue de Méan, 11, -5374 MAFFE (086/32 25 93).

MERCREDI 5 OCTOBRE

10h Visite de l'exploitation de M. de FROIDMONT
Fruits, sirops de fruit, froment, pommes de terre biologiques
Chemin de Surisse, 28, 4607 BOMBAYE-DALHEM (041/ 79 38 82).

13H15 Visite organisée par le GRIAB : MEURENS NATURAL

Sirops biologiques de maïs, maïs-malt, malt pur, pommes-maïs-malt, riz.
Rue des Martyrs, 21, -4650 HERVE (087/67 51 15)

puis, visite de la Cidrerie STASSEN A. : Cidre et jus de pommes biologiques
Rue de Kan, 7a - 4880 AUBEL (087/68 76 34)

Adresse : C.R.A.B.E. - Agriculture Biologique - Rue St Médard, 4, 1370 à Jodoigne.
Tel. : 010/81 40 50 - Fax : 010/81 43 46

DEMISSION

Notre vice-président Michel SCHEYS, se conformant en cela aux statuts de notre asbl prévoyant en leur article 16 que les membres du comité :

"ne pourront en aucune manière être titulaires d'un mandat politique et seront considérés comme démissionnaires s'ils posent leur candidature à un de ces mandats"

nous a annoncé sa démission de membre de notre comité.

En effet, il a l'intention d'être candidat aux prochaines élections communales.

Il a cependant accepté d'assumer ses fonctions de membre du comité jusqu'au 9 septembre 1994, date à laquelle sa démission sera effective.

Il sera pourvu à son remplacement lors des élections du nouveau comité de notre association à l'assemblée générale du 28 octobre prochain.

Michel se retire du comité afin d'avoir une liberté d'action complète et de ne pas gêner Lasne Nature dans son travail.

Il reste bien sûr membre de notre asbl, l'appartenance à un parti n'étant pas en contradiction avec cette qualité. Nous sommes en cela parfaitement fidèles à notre ligne de conduite puisque trois mois après la fondation de notre association (1990) et deux mois avant le dépôt de nos statuts d'asbl au Moniteur, nous écrivions dans le n°2 de notre bulletin :

"LASNE NATURE n'est pas et refuse d'être une formation politique, LASNE NATURE ne dépend et n'a de comptes à rendre à aucun parti ou groupe. Nous ne prétendons pas nous substituer à leur action.

LASNE NATURE ne demande à aucun de ses membres de faire abstraction de ses opinions politiques, de ses options philosophiques ou religieuses. LASNE NATURE demande la collaboration de TOUS et son action s'enrichira de la diversité des opinions de ses membres".

Nous nous sommes toujours tenus à cette ligne de conduite et pensons que c'est le prix de notre indépendance.

Plusieurs amis auraient voulu nous pousser à nous convertir en formation politique, mais nous nous y sommes toujours refusés. D'autres, dont les intentions étaient sans doute moins limpides, faisaient courir le bruit que nous allions nous transformer en parti et présenter des candidats aux élections communales.

Ils en sont et seront donc pour leurs frais. Nous poursuivons, avec modestie et détermination, notre travail dans les formes spécifiques que nous avons choisies.

Didier GELUCK Secrétaire

INFOS SENTIERS • INFOS SENTIERS • INFOS SENTIERS • INFOS SENTIERS • I

Que fera la Commune ?

Suite de page précédente

Mazerine, chemin du Bois Magonette (en dernière minute, nous apprenons que le pont a été rétabli par la Commune, mais qu'une nouvelle obstruction a été créée) et par la création d'un mur de gravats chemin de Bas Ransbeck (en C2 sur la carte) problème signalé en novembre 1993 ?

- Que fera la Commune pour assurer la continuation du sentier 73 entre le chemin du Fond Coron et la rue aux Fleurs (en D1 sur la carte) le long de la Mazerine, ruisseau qui fut tellement bien curé que son élargissement a absorbé le sentier ! Problème signalé en juin 1993 ?

- Que fera la Commune face à la fermeture de la fin du sentier 106 à Chapelle (en G4 sur la carte). Problème signalé en octobre 1992 ?

- Que fera la Commune de sa promesse de remise en état de 5 sentiers par an faite en janvier 1992 ?

- Que fera la Commune pour permettre aux promeneurs d'emprunter le sentier 37 à Plancenoît (en C7 sur la carte) sans se faire agresser par les propriétaires ou leurs chiens. Problème soulevé au printemps 1992 ?

Questions maintes fois répétées.

Ces interrogations, ces attentes non encore résolues ne nous font pas oublier que par ailleurs de nombreux sentiers sont régulièrement entretenus par les ouvriers commu-

naux. Mais, pour les problèmes litigieux, remettons la balle dans le camp des responsables. Messieurs, Mesdames les bourgmestres, échevins et conseillers communaux, il est plus que temps pour poser les actes qui nous donneront une idée de votre détermination véritable à protéger l'environnement lasnois, et en particulier les sentiers.

Qu'allez-vous faire ?

Monique DEKKERS
Groupe SENTIERS

L'actualité et l'abondance de matières nous empêchent de publier quelques rubriques, articles et rapports touchant à certains problèmes qui nous tiennent à cœur.

C'est ainsi que notre compte-rendu des cours d'environnement qui ont été donnés à Lasne, nos réponses à l'enquête à propos du "Projet de Plan d'Environnement pour le Développement durable en Région wallonne", la chronique de Françoise Bortels sur Lasne d'autrefois et d'autres, n'ont pu trouver place dans ce bulletin qui compte pourtant 12 pages.

Veuillez nous en excuser.

La rédaction.

CARTES DES CHEMINS ET SENTIERS

La 15^e édition de notre carte vient de sortir en juillet. Elle est plus conforme aux normes en la matière puisqu'elle est établie au 10.000^e et non plus au 13.750^e, qui était l'échelle des éditions précédentes. Cette carte est bien sûr un peu plus grande que les précédentes mais son prix reste inchangé:

200 F pour le modèle en noir et blanc et 400 F pour celui colorié à la main par nos soins.

Vous pouvez la commander en versant cette somme au compte 001 23 25 233 55 de LASNE NATURE asbl 1380 LASNE.

CARTES-VUES

En 1992, nous éditions nos quatre premières cartes-vues en couleurs et un an plus tard, nous vous en proposons huit nouvelles.

Aujourd'hui, plusieurs de ces cartes étant épuisées, nous avons décidé, d'en imprimer 8 autres.

Voici la liste complète de nos cartes avec leur numéro d'ordre :

1. Place Communale d'Ohain (A) (épuisée).
2. Eglise St-Etienne d' Ohain (A) (épuisée).
3. Eglise de Maransart, vue de la réserve du Ru-Milhoux (en voie d'épuisement).
4. Place et église de Plancenoit . Vue de nuit (épuisée).
5. Vallée du Smohain.
6. Petit pont sur la Lasne.
7. Eglise de Couture-St-Germain et l'ancienne Franche Taverne.
8. Vieille maison, chemin de Plancenoit, à la Marache.
9. Centre de Lasne et son église.
10. Porte W à l'abbaye d'Aywiers.
11. Ferme de la Kelle.



12. Chemins de la Croix Roland et du Chêne au Corbeau.
 13. Place Communale d'Ohain (B).
 14. Place Communale d'Ohain (C).
 15. Place et église de Plancenoit .
 16. Réserve naturelle du Ru Milhoux.
 17. Centre de Maransart.
 18. Entrée de l'abbaye d'Aywiers, la porte St-Benoît.
 19. Eglise St Etienne d'Ohain (B).
 20. Eglise St-Etienne d'Ohain (C).
- Ces cartes peuvent vous être expédiées après le 15 septembre contre paiement de 20 F par carte ou 200 F par groupe de 12 cartes + 20 F pour frais d'expédition, à verser au compte 001 2326233 55 de l'asbl LASNE NATURE 1380 LASNE.

**LORS DE VOS VERSEMENTS,
SEPREZ CLAIEMENT
COMMANDES DE CARTES
ET COTISATIONS.
MERCI.**

CARTES DE VOEUX

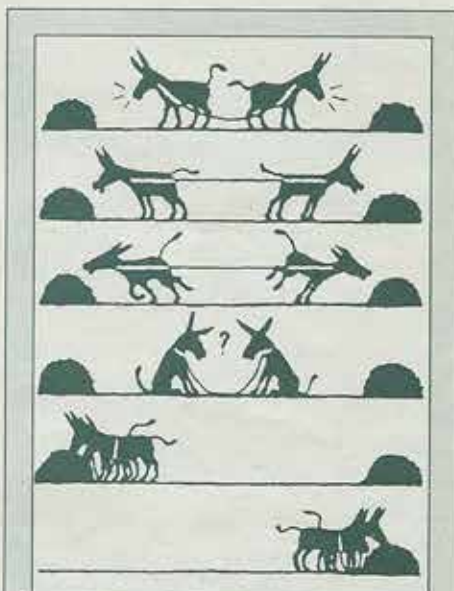
Comme l'année dernière, nous vous proposons d'envoyer vos voeux de fin d'année en faisant connaître votre village à votre famille, à vos amis, parfois lointains.

Nos cartes de voeux sont nos cartes-vues fixées sur un carton double, portant la mention "Meilleurs voeux" et mises sous

enveloppe. Le tout pèse moins de 20 grammes.

Les cartes de voeux que vous aurez choisies vous seront expédiées (après le 15 septembre) après réception de votre versement de 30 F par carte + 20 F de frais postaux pour toute commande de 1 à 5 cartes, et de + 30 F pour toute commande de 6 à 10 cartes.

Ces sommes sont à verser au compte 001 2326233 55 de l'asbl LASNE NATURE. 1380 LASNE



"Si les nations avaient le bon sens des ânes!"

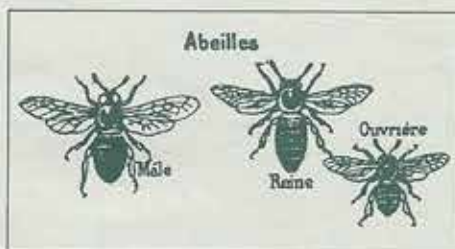
Dessin datant de 1937 publié par le mouvement américain contre la guerre "No Foreign War Crusade" pour symboliser la résolution de conflit avec gain mutuel.

Chronique d'Abélard (1)

À miel, demi-miel !

Le miel provient du nectar des fleurs butinées par les abeilles, qui digèrent ce composé sucré avant de le stocker dans les alvéoles de cire de leur ruche. Rapidement assimilable du fait qu'il passe directement dans le sang, le miel a une grande valeur énergétique, puisqu'un gramme de miel fournit 3.264 calories. Riche en protéines, sels minéraux vitamines et oligo-éléments, un kilogramme de miel correspond à la valeur nutritive de 5,5 l de lait, 3 kg de viande, 6 kg d'oranges, 3 kg de bananes... Tout ceci sans présenter les inconvénients du sucre de betterave ou de canne (raffinés ou non), mais à condition que la consommation soit réduite ! En effet, il n'est pas sans danger de remplacer un kilo de sucre par une quantité égale de miel :

Il faut savoir que le prix officiel du miel suit celui du beurre : un miel plus cher n'est donc pas nécessairement meilleur ! Légalement le mot « miel » suffit à lui seul pour désigner un produit totalement pur; la mention « miel pur » n'offre donc aucune garantie supplémentaire. L'appellation « miel étranger » désigne un miel importé et généralement mélangé (après réchauffe-



ment) à des miels de provenances diverses. Dans le commerce, on trouve parfois du miel contenant des additifs généralement inoffensifs — sauf pour le portemonnaie ! — (farine, amidon, dextrine, glu-

cose, mélasse, graisses, saccharose...), mais il arrive qu'on y découvre de la poudre de craie, du sable ou de l'argile. Vous pouvez procéder vous-mêmes à une analyse d'une partie des composants du miel que vous avez acheté. Il suffit d'en diluer une cuillerée dans un verre d'eau chaude. Si le liquide reste opaque ou plus ou moins trouble, c'est que le miel contient de la farine ou de l'amidon. Un dépôt de substances minérales indique la présence de craie, de sable, etc.

Pour plus de détails sur le miel ou sur d'autres produits de la ruche, ainsi que sur d'autres sujets, n'hésitez pas à nous contacter.

Amélie Mélo a.s.b.l., avenue Amélie, 9 a, 1330 Rixensart. 02/ 653 14 07

(1) Le lecteur qui s'interrogerait encore sur le pourquoi de ce titre se rapportera utilement aux numéros précédents, à moins qu'il ne préfère avoir recours au téléphone...

SEPTEMBRE	NOTRE AGENDA
JEUDI 1	20h Réunion du groupe SENTIERS au centre sportif et culturel de Maransart.
VENREDI 2 SAMEDI 3 DIMANCHE 4	10e SALON VALERIANE- Palais des Expositions de Namur. Le salon pour notre santé et celle de la terre, organisé par Nature et Progrès. Plus de 240 exposants - 11.000 m2 - Le plus grand marché bio de Belgique.
SAMEDI 3	50e anniversaire de la libération de Lasne. Centre sportif de Maransart. Exposition de 11 à 20 h . Fêtes / Rencontres de 17 à 20 h. Org. Commune et Cercle d'Histoire.
SAMEDI 10 DIMANCHE 11	JOURNEES DU PATRIMOINE Voir le programme détaillé des visites et promenades en page 5.
VENREDI 16	SOIREE DE L'ASTRONOMIE Rendez-vous à 20 h à la place de Renival, ou un peu plus tard sur le plateau au croisement du Grand Chemin et de la rue de Moriensart. A. POUPLIER et G. SCHMITZ nous feront découvrir les miracles de l'association ordinateur-astronomie. Article page 9.
DIMANCHE 18	Reprise des JOURNEES DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE DU RU MILHOUX. Rendez-vous dès 9 h 30 (mais possibilité de se joindre aux volontaires à tout moment de la journée) au bord de la réserve, coin rue de l'Abbaye et de la rue à la Croix. Bottes.
JEUDI 29	20 h Réunion mensuelle de LASNE NATURE au centre sportif et culturel de Maransart.
VENREDI 30	20 h Maison Communale de Rixensart, 75, av. de Mérode. Conférence de M.DUFOUR directeur du service technique provincial qui parlera de " La gestion des chemins, sentiers et rivières et du rôle du commissaire-voyer ".
OCTOBRE	
SAMEDI 1 DIMANCHE 2	JARDINS D'AYWIERS . Fête des plantes et du jardin. De 10 à 18 h. LASNE NATURE vous y accueillera à son stand tandis qu'Erik SEVERIN vous initiera aux techniques du compostage biologique dit "des Templiers ", chaque jour de 14 à 17 h. EXPOSITION de photos de Benjamin STASSEN (auteur du livre "Géants aux pieds d'argile") sur les arbres exceptionnels de Wallonie. Démonstrations de "Taille de rosiers, soins aux arbres, bouquets de charme". CONFERENCE samedi à 15 h de J.B et N. PRADES jardiniers collectionneurs auvergnats sur " Légumes et fruits anciens oubliés de nos jardiniers". Conseils durant tout le W.E.
DIMANCHE 2	Visite des anciennes papeteries de GENVAL, guidée par M.THIRY, urbaniste. Rendez-vous à 14 h 30 au parking du Mestdagh, av. Albert 1er à Genval (à 10 minutes de la gare). Org. A.P.N.E. et Cercle d'Histoire de Rixensart.
JEUDI 6	20h Réunion mensuelle du groupe SENTIERS au Centre sportif et culturel de Maransart.
SAMEDI 8	Promenade botanique d'automne vers Plancenoit. Départ à 9h30 du parking de l'ancienne gare vicinale d'Aywiers-Maransart.
SAMEDI 22	JOURNEE DE GESTION de la Réserve naturelle du Ru Milhoux. Rendez-vous dès 9 h 30 (mais possibilité de se joindre aux volontaires à tout moment) au bord de la Réserve, coin de la rue de l'Abbaye et de la rue à la Croix. Bottes. Potage chaud à midi.
JEUDI 27	20 h Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet. ASSEMBLEE GENERALE de l'asbl LASNE NATURE voir ordre du jour en page 2.
NOVEMBRE	
JEUDI 3	20h Réunion mensuelle du groupe SENTIERS au Centre sportif et culturel de Maransart.
DIMANCHE 6	Promenade : " Couleurs d'automne au Rouge-Cloître ". Rendez-vous à 14 h30, parking de l'ancienne gare vicinale d'Aywiers-Maransart.
VENREDI 11	JOURNEE DE GESTION de la Réserve naturelle du Ru Milhoux. Rendez-vous dès 9 h 30 et à tout moment de la journée au bord de la Réserve, coin de la rue de l'Abbaye et de la rue à la Croix. Bottes indispensables. Potage chaud à midi.
JEUDI 29	20 h Réunion mensuelle de LASNE NATURE au Centre sportif et culturel de Maransart.

